



UO/D/07/335

Paris, le 11 mai 2007

## CONSTAT DE DESACCORD

Le 10 mai 2007, à la suite de l'alarme sociale du 25 avril 2007 déposée par le Syndicat SUD RATP, la Direction et cette organisation syndicale se sont rencontrées pour confronter leurs points de vue respectifs sur l'objet de cette alarme, à savoir :

« Le mardi 24 avril 2007, lors de la table ronde consacrée à la prévention et à la sécurité, Monsieur Alain CAIRE, Directeur du Département SEC, a indiqué qu'il n'existait pas lors des E.A.P. de critère d'évaluation, basés sur le nombre de P-V fait par les agents du GPSR, et qu'il n'y avait pas non plus de quota de P- jour par agent.

Nous souhaitons donc vous entendre sur cet aspect, qui n'est absolument pas conforme à la réalité du terrain. »

### La réponse de la Direction

« Le GPSR n'est pas un corps de contrôle. Mais il ne faut pas oublier que la lutte contre la fraude est une priorité majeure de l'entreprise à laquelle le département SEC et l'unité SDR sont associés.

En conséquence, toute infraction commise en présence d'agents du GPSR doit faire l'objet d'un rapport d'infraction ou d'une régularisation par paiement d'un BIF.

En conclusion, les résultats des agents ne peuvent que faire apparaître PV et BIF, sans pour autant que la définition d'un nombre minimum (quota) d'infractions à relever soit pertinente. »

La direction et le syndicat SUD se sont quittés sur un constat de désaccord.

### La réponse de l'organisation syndicale

**« Le GPSR, comme vous le précisez dans votre réponse, n'est pas un corps de contrôle, il n'a donc pas vocation à en faire.**

Le Plan Vigipirate Renforcé est là pour nous le rappeler, la mission première du GPSR, est la sécurité des voyageurs, des agents RATP et du matériel de l'entreprise.

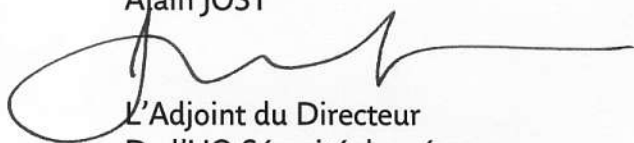
**Certes, les agents du GPSR font des PVI lorsqu'ils constatent une infraction à la police des chemins de fer, mais ils ne sont pas là pour supplanter les corps de contrôle déjà existants.** Le Syndicat SUD RATP n'oublie pas que l'un des objectifs majeur de l'entreprise est la lutte contre la fraude, les agents du contrôle Métro, RER, BUS, CSA, CTS participent à cette lutte.

En conclusion, lors des EAP l'objectif donné aux agents du GPSR de faire x PVI /jour, ne peut être **un critère d'évaluation du professionnalisme des agents.**

C'est donc avec regret, faute de négociation et de dialogue constructif, que le syndicat SUD RATP dresse un constat de désaccord sur cette alarme sociale. "

A l'issue de cette réunion, le syndicat SUD RATP et la Direction de l'UO Sécurité des Réseaux constatent un désaccord sur l'objet de cette alarme sociale.

Alain JOST



L'Adjoint du Directeur  
De l'UO Sécurité des réseaux

Dominique PALCUT

Syndicat SUD RATP

